

Présidence du gouvernement

Entretien avec
M. le Secrétaire d'Etat LECORNU
7 NOVEMBRE 2017

FICHE

Objet : PROJET PIA DU PARC DE LA MER DE CORAIL

La Nouvelle-Calédonie a pris plusieurs initiatives pour protéger ses lagons et son océan : inscription des lagons et écosystèmes associés au patrimoine mondial de l'humanité dès 2008 et la création en 2014, par le gouvernement calédonien, d'une aire marine protégée de 1.3 million de kilomètres carrés, la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde, dénommée Parc Naturel de la Mer de Corail.

L'histoire géologique de cet espace a façonné des reliefs sous-marins complexes qui favorisent l'existence d'environnements singuliers, dynamiques et d'écosystèmes qui font de la Nouvelle-Calédonie un « hot spot » mondial de la biodiversité.

Si, le passé et le présent de la Nouvelle-Calédonie se déclinent avec le nickel et son industrie, l'avenir doit s'écrire avec le vert et le bleu des biodiversités terrestre et maritime dans le cadre d'un développement durable, en protégeant ce patrimoine unique et en le valorisant.

En ce sens, la Nouvelle-Calédonie a répondu le 29 septembre dernier, par l'intermédiaire d'un consortium réunissant le secteur public et le secteur privé, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt inscrit dans le Programme d'Investissements d'Avenir - Territoires d'Innovation de Grande Ambition avec un projet intitulé « *Le Parc Naturel de la Mer de Corail ou comment faire de la biodiversité, un moteur de croissance dans le Pacifique* »

Ce projet vise à promouvoir l'économie bleue comme futur moteur économique et social de la Nouvelle-Calédonie et s'articule autour du triptyque « *préservation- recherche-valorisation* ». Par un accès élargi à la connaissance, il est prévu de développer un écosystème technologique innovant autour de la recherche scientifique, des activités d'observation, de suivi et de surveillance de l'espace maritime, mais aussi par une valorisation économique du Parc et le développement périphériques d'activités écoresponsables.

Au travers de ce projet et au profit de la région Mer de Corail, voire du Pacifique, les coopérations régionales doivent s'intensifier et chacun doit pouvoir bénéficier des expériences des autres en matière de protection et de développement. Une nouvelle approche de l'économie bleue peut être un moteur essentiel de cette coopération.

Conclusion :

La Nouvelle-Calédonie sollicite le suivi et le soutien du secrétaire d'Etat et de son ministère de tutelle lors du déroulement de l'AMI - Territoire d'Innovation de Grande Ambition et l'Appel à Projets à suivre.